Le bulletin d'information des assurés de la SVE

ÉDITORIAL

Madame, / Monsieur, chers assurés,

Grâce au redressement rapide de l'économie mondiale et aux nouveaux records enregistrés sur les marchés boursiers, la SVE a, malgré tout, obtenu un résultat réjouissant au premier semestre 2021. Maintenir ce niveau de performance au deuxième semestre constituera toutefois un défi, car tout dépend de l'évolution de certains facteurs.

Vous en saurez plus en page 3.

Devenez membre du conseil de fondation!

Les élections des membres du Conseil de fondation pour la période 2022 à 2025 auront lieu d'ici la fin de l'année Les personnes intéressées par cette tâche à haute responsabilité peuvent poser leur candidature. Voir page 2.



Pedro Fischer Directeur de la communication et du marketing

ACTUALITÉS DE LA SVE

«Optimiser sa prévoyance et ses impôts»

Effectuer des rachats volontaires dans votre caisse de pension vous permet de combler des lacunes de prévoyance et de toucher une rente plus élevée à la retraite. Et, cerise sur le gâteau, votre capital vieillesse est exempté de l'impôt pendant toute la durée de l'assurance. L'année où votre capital vous sera versé, vous pourrez encore déduire de votre revenu imposable l'intégralité de votre rachat. Il peut être utile d'étaler les rachats sur plusieurs années; ainsi, l'impôt sur le revenu s'en trouvera réduit. Nous vous prions de verser le montant du rachat suffisamment tôt, mais au plus tard d'ici le 15 décembre 2021. Notre portail des assurés «mypkSVE» sur sve.ch vous aidera à calculer les résultats du rachat. Pour toute question, veuillez vous adresser à votre conseillère à la SVE.■

LE LIEN **DU MOIS**

«mypkSVE»

Grâce à notre portail des assurés «mypkSVE», vous êtes en ligne avec nous. Vous pouvez y effectuer vous-même des simulations, p.ex. sur le thème des rachats. Vous n'êtes pas encore connecté·e? Enregistrez-vous sous

→ mypk.sve.ch/LoginVT?0

Cela en vaut la peine!



Êtes vous satisfait∙e de la SVE?

Nous réalisons à nouveau un sondage clientèle auprès de nos assurés et de nos retraités. En annexe de ce numéro de SVE-News. vous trouverez un document renfermant des informations détaillées et un lien vers le questionnaire que vous pourrez saisir sur votre navigateur Internet. Le guestionnaire s'affichera ensuite. Il ne vous faudra pas plus de 10 minutes pour y répondre.

Cette enquête est complètement anonyme. Votre nom n'apparaîtra nulle part. Vos réponses ne seront lues que par les analystes de SWISSBENCHMARK, la

firme chargée de réaliser le sondage. Aucun détail ne sera communiqué à l'employeur et à la SVE. En répondant au questionnaire, vous nous permettez de juger d'un œil critique notre travail et de nous améliorer constamment. La SVE vous remercie de votre participation. ■





ÉLECTIONS AU CONSEIL DE FONDATION 2022-2025

Renouvellement des membres du Conseil de fondation de la SVE en 2021

Les représentants des salariés et des employeurs au sein du Conseil de fondation de SVE sont élus pour quatre ans. Leur mandat se terminant fin 2021, les membres du Conseil de fondation pour la période 2022-2025 devront être nouvellement élus.

Le Conseil de fondation, constitué paritairement, compte 12 à 20 membres, un représentant des salariés et un représentant des employeurs par entreprise affiliée ayant 500 assurés actifs ou plus. Le Conseil de fondation peut, dans des cas justifiés, accorder une représentation en son sein de firmes comportant moins de 500 assurés actifs ou permettre à chaque entreprise affiliée davantage de représentants. Les entreprises affiliées doivent être également représentées paritairement.

Par ailleurs, les suppléants – huit au maximum – qui remplacent les membres du Conseil de fondation absents, sont élus aussi paritairement. Le Conseil de fondation décide de l'attribution des sièges aux entreprises affiliées, en tenant compte de leur nombre d'assurés

Les grandes entreprises doivent être représentées dans le Conseil de fondation de la SVE, notamment Sulzer SA,

Burkhard Compression AG, MAN Energy Solutions Schweiz AG, ENGIE Services AG et Zimmer GmbH. D'autres représentants peuvent également être élus comme suppléants. La procédure d'élection est décrite dans le Règlement de prévoyance, art. 36, et dans le Règlement organisationnel de la SVE:

https://www.sve.ch/SVE/Organisation Les élections sont organisées par la Di-

Les personnes salariées souhaitant se présenter à l'élection, doivent s'inscrire d'ici le

31 octobre 2021 auprès des représentants des salariés correspondants ou de

Katharina Hänsli Présidente de l'ANVS 052 262 36 27

praesident.anvs@sulzer.com

rection générale du groupe Sulzer SA ainsi que les représentants des salariés de Sulzer (ANVS) ou la Direction ainsi que les représentants des salariés des entreprises affiliées. Il incombe à ces dernières de sélectionner des candidats appropriés. Peuvent être élues au Conseil de fondation de la SVE, les personnes assurées qui

- parlent et écrivent couramment l'allemand;
- peuvent accorder la priorité nécessaire au mandat;
- responsable sont agées de moins de 70 ans.

Les candidats inscrits d'ici le 31 octobre 2021 seront proposés au cercle des électeurs et électrices correspondants. Les instances organisatrices choisiront les candidats nominés au plus tard jusqu'à la fin 2021. Les noms des candidats élus seront publiés dans *SVE NEWS* et sur le site web www.sve.ch

FONDATION PATRONALE SULZER (WOF) - LIQUIDATION PARTIELLE

Conformément aux dispositions relatives aux liquidations partielles, la WOF informe les destinataires de manière appropriée.

En 2020, **ENGIE Services AG**, entreprise affiliée à la Fondation patronale Sulzer (WO)F, a réalisé des restructurations dans le sillage du regroupement de diverses unités juridiques, à la suite de quoi un transfert d'effectifs dans une autre entreprise a eu lieu. Cette procédure a entraîné la sortie de 65 destinataires de la WOF, déclenchant une liquidation partielle. Les comptes annuels publiés à la date du

31 décembre 2020 montrent que la WOF disposait de fonds libres. Ainsi, les destinataires sortants disposent-ils d'un droit à une partie des fonds libres. Conformément aux dispositions relatives aux liquidations partielles, leur

part sera donc transférée, soit individuellement à leur nouvelle institution de prévoyance ou à un compte de libre passage, soit elle leur sera versée directement s'ils n'ont plus l'obligation de s'assurer.

PLUS DE DÉTAILS SUR WWW.SVe.ch/sve-news

Les destinataires ont le droit de faire recours contre cette décision auprès du Conseil de fondation du Fonds patronal Sulzer (WOF) dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'information. Le recours doit être formulé par écrit et dûment motivé. Peter Strassmann répondra volontiers à vos questions:

e-mail: peter.strassmann@sve.ch / tél. 052 262 41 05

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

Bilan réjouissant pour la SVE au premier semestre 2021

Grâce à la forte reprise de l'économie mondiale et aux progrès en matière de vaccinations dans de nombreux pays, les marchés financiers ont connu une véritable embellie. Un résultat notamment dû aux plus-values réalisées sur les marchés boursiers.

Outre les perspectives de croissance moins moroses, l'environnement positif des placements a été également soutenu par les mesures de relance particulièrement généreuses des banques centrales et des Etats. Les marchés boursiers ont été par ailleurs renforcés grâce à la forte progression des bénéfices dans les entreprises, et ont atteint de nouveaux records historiques. Seule la nette augmentation de l'inflation, notamment aux Etats-Unis, a suscité l'inquiétude sur les marchés financiers. Il en est résulté des rendements d'obligations sensiblement plus élevés en mars, mais cette hausse n'a été que passagère et elle s'est affaiblie jusqu'à la fin juin. Il apparaît de plus en plus que les investisseurs partagent les estimations de diverses banques centrales et considèrent la hausse de l'inflation comme temporaire. Elle est due en grande partie au contexte de la reprise dans de vastes secteurs de l'économie et de pénuries en matière d'approvisionnement.

CHIFFRES CLÉS

Au 30 juin 2021, la performance de la SVE était de +5,4%, tandis que l'indice de référence progressait de +4,5%. Le taux de couverture a augmenté de 5,2%, atteignant 122,8% au 30 juin (contre 117,6% au 31 décembre 2020). La fortune de la SVA s'élevait à 4,1 milliards de francs à la fin du 1er semestre, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

PERSPECTIVES

Les données macroéconomiques confirment que la reprise conjoncturelle mondiale est solide et que les perspectives économiques se présentent bien pour les prochains trimestres. Dans les Etats industriels occidentaux en

Rapport

semestriel 2021

particulier, où l'on s'attend à une reprise importante et durable, le risque de nouvelles mesures drastiques visant à lutter contre la pandémie a diminué. La situation est dif-

férente dans les pays émergents où, pour bon nombre d'entre eux. les taux de vaccination retardent la reprise économique.

Les marchés financiers sont soutenus par une politique fiscale et monétaire extrêmement souple. Il ne faut pas s'attendre pour l'instant à un changement de cap des banques centrales et des gouvernements. La banque centrale américaine devrait réduire les emprunts massifs dans les mois qui viennent. Les hausses de taux d'intérêts ne sont vraisemblablement prévues que pour 2023 et pourraient se faire attendre encore plus longtemps en Europe.

Les perspectives positives se reflètent également dans les attentes des analystes, lesquels partent du principe d'une forte croissance des bénéfices dans les entreprises. Cela relativise les valorisations historiquement élevées des actions. Dans un contexte de taux d'intérêts bas, il existe peu d'alternatives d'investissement en dehors des actions. La part d'actions sera par conséquent maintenue à un taux légèrement au-dessus du quota stratégique. En tant que facteurs de risque, outre les risques géopolitiques toujours existants et difficiles à évaluer, il convient de garder un œil sur les taux d'inflation qui ont nettement augmenté et l'évolution de la pandémie de coronavirus.■

PERFORMANCE PAR CATÉGORIES DE PLACEMENT		
Catégorie (en %)	Rendements au 30.6.2021	Rendements au 30.6.2020
Liquidités	0.21	-0.43
Obligations en CHF	-0.14	-0.78
Obligations en monnaie étran	gère 3.65	-0.66
Prêts hypothécaires	0.40	0.50
Actions Suisse	16.30	-7.46
Actions étranger	19.22	-9.86
Placements immobiliers indire	ects 8.86	-1.62
Immeubles	2.08	2.43
Placements alternatifs	10.26	-4.84
Fortune globale	5.40	-1.70
Benchmark interne à la SVE*	4.46	-0.66





Thomas Rohrer Responsable des placements en titres





Des billets d'entrée à prix réduit pour le Technorama de Winterthour et sa toute nouvelle attraction, le «Pont des merveilles», sont encore disponibles. En tant qu'assuré·e ou retraité·e, vous pouvez dès maintenant commander au maximum deux billets valables jusqu'au 31 décembre 2023 avec 50% de réduction. Et ce par le biais de www.sve.ch/ FR/FR «BILLETS RÉSERVER» ou https://

events.sve.ch/fr/miracle2021 || vous suffit de remplir le formulaire de commande, d'indiquer dans le champ «Code» merveille2021 et de cliquer sur le bouton «réserver». Amusez-vous bien!

IMPRESSIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE



IMPRESSUM | «News» est le bulletin d'information des assurés de l'Institution de prévoyance Sulzer (SVE). Edité par: Institution de prévoyance Sulzer Rédaction: «SVE News», case postale 414, 8401 Winterthour | Responsable de la rédaction: Pedro Fischer | Feed-back: auprès de l'éditeur ou e-mail à info@sve.ch | Production: Nigg Regli, Zurich | Photos: zvg | Illustrations: Eugen U. Fleckenstein | Concept: Agence Tollkirsch, Winterthour | Conception graphique, correctorat: clauderotti layout & grafik, Unterägeri | Lithos: Daniela Hugener, Alosen | Version française: Nicole Viaud, Ennetbaden | Impression: Printimo AG, Winterthour | Parution: «SVE News» paraît quatre fois par an en français et en allemand. | Tirage: env. 450 exemplaires | Prochaine édition: décembre 2021